ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide humanitaire

Question écrite n° 79129

Texte de la question

M. Luc Chatel attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur un rapport de l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) rendu public fin janvier 2015 qui fait état d'un grave détournement de l'aide humanitaire destinée aux camps de Tindouf, en Algérie, dans lesquels vivent les réfugiés du conflit au Sahara occidental. L'Union européenne, parmi les principaux pourvoyeurs d'aide humanitaire, a octroyé une aide humanitaire d'une valeur de 105 millions d'euros aux populations vivants dans les camps de Tindouf entre 1994 et 2004. Or ce rapport met en lumière un détournement systématique d'une partie de cette aide humanitaire depuis plusieurs années, organisé par plusieurs dignitaires sahraouis, à l'aide de certaines autorités algériennes. Une partie de ce détournement serait amplement facilitée par la surestimation volontaire du nombre de réfugiés dans les camps de Tindouf par ces autorités algériennes. En effet, aucun recensement du nombre de personnes vivant dans ces camps n'a jamais pu avoir lieu. Ce rapport met en lumière l'instrumentalisation de ces populations qui vivent déjà dans des conditions indignes et pose la question de la volonté réelle des bénéficiaires de ces détournements de parvenir à une solution pacifique au conflit du Sahara. il attire donc l'attention du ministre sur la nécessité pour la France d'appuyer toute initiative contraignant le Polisario et l'Algérie à permettre un recensement des populations des camps de Tindouf par le Haut-Commissariat aux réfugiés, pour que cesse l'instrumentalisation de cette situation humanitaire à des fins politiques et pécuniaires, comme le demandent les résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Texte de la réponse

La Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Federica Mogherini, a confirmé au mois de janvier 2015 devant la commission des budgets du Parlement européen l'existence d'un rapport de l'office anti-fraude européen (OLAF) de 2007 sur des détournements de l'aide aux réfugiés du conflit du Sahara occidental vivant dans les camps de Tindouf en Algérie. Toute la lumière doit être faite sur cette affaire : de tels détournements de l'aide humanitaire, s'ils étaient confirmés, ne seraient pas acceptables et appelleraient une réponse. Le Parlement européen a invité la Commission à réévaluer l'aide de l'Union et à l'adapter aux besoins réels des populations, ainsi qu'à veiller à ce que les intérêts des réfugiés et leurs besoins ne soient pas lésés, puisqu'ils seraient les plus touchés par toute irrégularité éventuelle. La direction générale de la commission pour l'aide humanitaire (DGECHO) a renforcé ses contrôles sur le financement de l'aide humanitaire aux camps de réfugiés sahraouis. Il faut s'en féliciter. La question sera évoquée lorsqu'elle sera inscrite à l'ordre du jour des groupes de travail concernés de l'Union européenne (COHAFA, Maghreb/Machrek) lors de prochaines réunions. Concernant le recensement dans les camps de réfugiés de Tindouf, il est nécessaire pour que le Haut commissariat pour les réfugiés (HCR) puisse assurer la mission de protection qui lui a été confiée par la Convention de 1951 sur les réfugiés. A cet égard, la résolution 2218 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée le 28 avril 2015, invite toutes les parties à déployer des efforts dans ce sens.

Données clés

Auteur : M. Luc Chatel

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE79129

Circonscription : Haute-Marne (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 79129
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 5 mai 2015, page 3327
Réponse publiée au JO le : 7 mars 2017, page 1949